



Sommaire

- p. 2 : Budget 2025
- p. 4 : La vie de la commune
- p. 24 : L'école
- p. 25 : Vie culturelle
- p. 27 : Dates à retenir



Le mot du Maire Alain Brombin

Madame, monsieur,

Le 3 avril dernier, le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget de la commune pour l'année 2025 (voir article détaillé).

Je remercie à ce propos le premier adjoint en charge des finances et la secrétaire générale de la mairie pour leur travail conséquent afin de présenter un budget en équilibre.

Ce n'est pas un exercice facile dans un contexte incertain et préoccupant actuel, entre prudence et nécessité d'agir notamment suite aux annonces, notamment gouvernementales, de réaliser des économies.

Les collectivités territoriales, et donc les municipalités, seraient mises à contribution et verraient leurs moyens s'amoinrir. Malgré une situation financière contrainte, nous avons avancé, construit et amélioré la vie locale. J'en veux pour preuve l'aménagement de la RD 29 qui va améliorer considérablement la vie quotidienne, non seulement des riverains, mais aussi de tous les usagers de l'espace public. Cette réalisation, non prévue dans le programme de la majorité actuelle, s'est faite sans faire appel à l'emprunt tout comme ce fut le cas pour la construction de la salle de restauration scolaire. Cela est possible car la gestion financière de notre commune est saine, prudente et marquée du sceau de la responsabilité en ayant comme boussole l'intérêt des habitants. Tout n'est pas parfait, mais les progrès sont là et visibles pour qui prend le temps d'observer les évolutions de notre village. Notre engagement reste entier : faire de la Vicomté sur Rance une commune dynamique, solidaire, tournée vers l'avenir et offrir ainsi un cadre de vie harmonieux, où chacun peut trouver sa place et s'épanouir. Et c'est ensemble que cela est possible. Je souhaite à nouveau vous dire que sans vous, sans votre engagement citoyen, il manque la pièce maîtresse du puzzle. J'en appelle encore au respect dans nos relations à l'autre qu'il s'agisse du voisin, de l'agent municipal, de l' élu. De nombreux conflits dits "de voisinage" pourraient être évités sans faire appel à la gendarmerie, au maire ou encore à la justice si chacun y met du sien.

BULLETIN MUNICIPAL

Avril 2025 - N°17

Directeur de publication : Alain Brombin

Conception : Vincent Pieplu, Nohemy Adrian

Rédaction : Associations, équipe enseignante, municipalité de La Vicomté sur Rance

Création & Réalisation : Municipalité

Photos : Associations, Ecole, Municipalité, Canva

Impression : helloprint.fr

Publication imprimée sur papier recyclé en 650 exemplaires

Il y a toujours des solutions à tout problème pour peu que la volonté d'aboutir existe de part et d'autre. Il est quand même mieux de vivre en bons termes avec son entourage (voir article). A ce propos, que le printemps soit une saison de renouveau, d'échanges et de partage. Nous en avons bien besoin dans un monde où les bruits de bottes se font de plus en plus forts. Le 8 mai prochain, nous célébrerons le 80ième anniversaire de la fin du conflit de la seconde guerre mondiale. Cette cérémonie aura lieu à 18h30 devant le monument aux morts de notre village en présence de madame la Sous-Préfète de Dinan. Se souvenir, c'est rendre hommage aux victimes civiles et militaires et c'est également réaffirmer que la paix ne fleurit pas sous les bombes.

Alain Bombrin
Maire

Budget 2025



Vote du budget commune 2025

Le mot de l'adjoint aux finances :
Le budget 2025 s'inscrit dans la continuité de ceux des années passées. Adopté à l'unanimité, il a été réalisé avec la prudence et la rigueur qui s'imposent dans ce genre d'exercice d'équilibriste. Ce budget prend en compte nos efforts pour limiter nos dépenses énergétiques et générales notamment grâce à nos investissements passés. Nos travaux de rénovations de la RD29 et de la rue du Clos Chatelier seront financés grâce à nos excédents et divers co-financements sans recours à l'emprunt bancaire.

Vincent Berthelot,
Premier adjoint en charge des finances

AFFECTATIONS DES RESULTATS 2024

	Excédent d'investissement et de fonctionnement en 2024	Résultat cumulé pour 2024 et utilisable en 2025	Affectation des résultats de fonctionnements 2025
INVESTISSEMENT	-74 892,02 €	183 448,12 €	200 000,00 €
FONCTIONNEMENT	216 268,47 €	317 282,22 €	117 282,22 €

BUDGET COMPTE COMMUNE 2025

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES
CHARGE A CARACTERE GENERALE	290100,00 €	IMPOT, TAXE, DOTATION	700541.47€
CHARGE DE PERSONNEL	499600,00 €	PRODUIT DE SERVICE	150800,00 €
CHARGE DE GESTION COURANTE	84423.69 €	AUTRES PRODUITS	117000.00€
CHARGES FINANCIERES	11 500,00 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15000,00 €
VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	215 000,00 €	RESULTAT REPORTE	117 282,22 €
<u>RESULTATS DEPENSES</u>	1 100 623,69 €	<u>RESULTATS RECETTES</u>	1 100 623,69 €

BUDGET COMPTE COMMUNE 2025 (suite)

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	53000,00 €	DOTATIONS FONCTIONNEMENTS, DIVERS	238 158,14 €
DIVERS OPERATIONS	67377.00€	DIVERS OPERATIONS	612 72.22 €
IMMOBILISATIONS	791359.85 €	SUBVENTIONS	213 858,37 €
		EXCEDENT REPORTE	183 448,12 €
		VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	215 000,00 €
<u>RESULTATS DEPENSES</u>	911 736,85 €	<u>RESULTATS RECETTES</u>	911 736,85 €



Résultats des comptes de la commune 2024

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES
CHARGE A CARACTERE GENERALE	257 187,74 €	IMPOT, TAXE, DOTATION	730340.96€
CHARGE DE PERSONNEL	475 386,53 €	PRODUIT DE SERVICE	156 474,72 €
CHARGE DE GESTION COURANTE	68541.70 €	AUTRES PRODUITS	142902.43€
CHARGES FINANCIERES	11 563,47 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 710,80 €
<u>RESULTATS DEPENSES</u>	825 160,44 €	<u>RESULTATS RECETTES</u>	1 041 428,91 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	72 613,36 €	DOTATIONS FONCTIONNEMENTS, DIVERS	324 272,07 €
DIVERS OPERATIONS	65290.25€	DIVERS OPERATIONS	61777.73 €
IMMOBILISATIONS	542252.91 €	SUBVENTIONS	219 214,70 €
<u>RESULTATS DEPENSES</u>	680 156,52 €	<u>RESULTATS RECETTES</u>	605 264,50 €

Le mot de l'adjoint aux finances :

Des dépenses contenues avec des recettes en hausse nous permettent d'améliorer la Capacité d'Auto Financement de la commune pour cette année 2024.

L'investissement important de l'année (la salle de restauration) a été totalement financé et payé sans recourir à l'emprunt bancaire. Ceci est le signe d'une bonne gestion des finances et de notre capacité à trouver des co-financements. Ainsi, la dette moyenne par habitant de notre commune s'élève à 265 €. Pour information, la moyenne nationale pour la strate équivalente est de 519 €/par habitant.

Vincent Berthelot

Premier adjoint en charge des finances

La vie de la commune

Consommer de l'électricité renouvelable produite localement, c'est désormais possible à La Vicomté sur Rance



Centrales Villageoises Rance Emeraude est une société coopérative créée et gérée par des citoyens, dont l'objet est de produire de l'énergie à partir de centrales photovoltaïques situées sur le territoire du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude. Plusieurs centrales ont déjà été installées, dont deux à la Vicomté sur Rance (local technique municipal et salle de restauration scolaire), première commune de Dinan Agglomération à avoir travaillé avec les Centrales Villageoises Rance Emeraude (CVRE) dont elle est sociétaire.

Celles-ci vont débiter prochainement une opération d'Autoconsommation Collective (ACC) à partir de ces installations photovoltaïques (opération que nous avons appelée « Boucle Villageoise »). Ceci va consister à proposer la vente de l'électricité produite aux habitants résidant autour de celles-ci. Nous instaurons ainsi un circuit court de l'énergie, géré par les citoyens. En rejoignant cette boucle, vous pourrez utiliser l'énergie solaire produite localement par notre société coopérative.

Les consommateurs de cette boucle peuvent être un particulier, un artisan, une PME, une collectivité, une association, un bailleur social etc...

(Deux conditions simples : être situé dans le périmètre de la boucle - ce qui est le cas pour toute la Vicomté sur Rance - puis, avoir un compteur Linky et accepter qu'Enedis transmette les données de consommation).

La boucle d'ACC vous apportera une part de votre électricité, ce qui réduira d'autant ce qui vous est fourni par votre fournisseur habituel.

Cela pourra représenter jusqu'à 25 à 30 % de votre consommation, en fonction du profil de cette consommation. Grâce à votre compteur Linky, Enedis comptabilisera exactement ce qui provient de la boucle d'ACC et ce qui provient du fournisseur habituel et le communiquera chaque mois aux deux opérateurs, permettant d'établir une facturation précise sans aucune démarche à effectuer de votre part.

Pour participer, il suffit de souscrire un contrat avec Centrales Villageoises Rance Emeraude, tout en conservant sans changement, le contrat avec son fournisseur habituel.

Contactez nous par mail et nous vous ferons parvenir tous les documents et nous pourrions répondre à toutes vos questions.

rance-emeraude@centralesvillageoises.fr

ou par tel : 07 49 31 28 48

Jean-Pierre THOMAS

Président des CVRE



Pour l'énergie aussi, PRODUISONS LOCAL, CONSOMMONS LOCAL.

Et pour tout savoir sur les boucles d'ACC consulter le bulletin d'information N°7 Info CVRE 7_O.pdf

<https://www.rance-emeraude.centralesvillageoises.fr/>

Brèves du Conseil Municipal - 6 février 2025

Aménagement de la Route Départementale 29 - choix de l'entreprise de travaux

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 4 décembre 2024 afin de procéder au choix de l'entreprise qui réalisera les travaux Rue de la Mairie et Rue du Clos Chatelier. Les entreprises avaient jusqu'au 17 janvier 2025 à 12h00 pour candidater. Les travaux doivent débuter en mars 2025. Cinq entreprises étaient candidate.

VU le code de la commande publique, VU la délibération n°19/2020 du 4 juin 2020 relative aux délégations du Maire, VU la commission d'appel d'offres réunie le 6 février 2025, le Maire propose au conseil municipal : d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise SPTP (Société Ploufraganaise de Travaux Public) pour un montant de 296 373.85 €HT soit 355 648.62 € TTC incluant la tranche ferme ainsi que les deux tranches optionnelles. Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Solidarité avec la population de Mayotte

Vu l'urgence de la situation, face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de La Vicomté sur Rance tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de La Vicomté sur Rance contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 400 € à la Protection Civile, FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci - 93500 Pantin. VOTE A L'UNANIMITE

Brèves du Conseil Municipal - 26 février 2025

Fongibilité des crédits dans le cadre de la M57 pour l'année 2025

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales des règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits. Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°48-2023 du conseil municipal en date du 28 septembre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal. Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Budget port – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Monsieur Vincent Berthelot informe que les recettes du port sont bonnes. Le résultat pour 2024 est aussi bon que l'année précédente. Vu la décision du Maire autorisant la collectivité à expérimenter le compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2024 pour l'ensemble des budgets. Le Conseil Municipal va donc délibérer pour la première fois ce nouveau CFU qui remplace le Compte administratif et le Compte de gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Il est proposé au conseil municipal les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

	RECETTES 2024	DEPENSES 2024	SOLDE 2024	RESULTAT REPORTE 2023	RESULTAT CUMULE 2024
Fonctionnement	203 705.09€	206 826.79€	-3 121.70€	11 240 .33€	8 118.63€
Investissement	20 262.13€	9 699.27€	10 562.86€	1 089.98 €	11 652.84 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 24 février 2025, à l'issue de cette présentation et hors présence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget port selon les résultats ci-dessus sans réserve ni observation de sa part et **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Budget principal – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Madame Laurence Sagean fait un point sur les dépenses de fonctionnement. Cette dernière a été surprise par la baisse des dépenses d'électricité. Elle ajoute qu'il y a eu, en 2024, beaucoup d'inaugurations, d'évènements, de restauration de monuments sur la commune ce qui a engendré plus de dépenses au chapitre 11. Monsieur Vincent Berthelot ajoute que les dépenses de personnel restent stables. Certains emprunts arrivent à échéance. Il a été également constaté une baisse des recettes au Moulin du Prat. La Capacité d'Auto Financement nette est en progression par rapport aux années précédentes. Vu la décision du Maire autorisant la collectivité à expérimenter le compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2024 pour l'ensemble des budgets, le Conseil Municipal va donc délibérer pour la première fois ce nouveau CFU qui remplace le Compte administratif et le Compte de gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Il est proposé au conseil municipal les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

	RECETTES 2024	DEPENSES 2024	SOLDE 2024	RESULTAT REPORTE 2023	RESULTAT CUMULE 2024
Fonctionnement	1 041 428.91€	825 160.44€	216 268.47€	101 013.75€	317 282.22€
Investissement	605 264.50€	680 156.52€	-74 892.02€	258 340.14 €	183 448.12 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 24 février 2025, à l'issue de cette présentation et hors présence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal selon les résultats ci-dessus sans réserve ni observation de sa part et **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Création d'un emploi permanent aux services techniques

Aux termes du Code général de la fonction publique et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante. Vu le Code général de la fonction publique et considérant la nécessité de créer un emploi permanent pour l'entretien de la voirie, des espaces verts, du cimetière, ainsi que la réalisation de travaux de maintenance sur les bâtiments, le Maire propose la création d'un emploi permanent de catégorie C à temps complet pour exercer les fonctions d'agent polyvalent au service technique à compter du 1^{er} avril 2025. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial. Les fonctions pourront aussi éventuellement être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 6^o du Code général de la fonction publique. Le contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse (nouvelle procédure de recrutement). La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération du 24 octobre 2024 sera applicable. Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'**ADOPTER** la proposition du Maire, de **MODIFIER** le tableau des emplois en annexe, d'**INSCRIRE** les crédits correspondants au budget primitif 2025.



Tableau des emplois permanents

Grade	Catégorie	Durée Hebdomadaire de Service	Poste pourvu / vacant	Agent titulaire ou contractuel
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal 1er classe	C	35H00	Pourvu	Titulaire
Adjoint administratif territorial	C	35H00	Pourvu	Contractuel
Rédacteur territorial	B	35H00	Pourvu	Titulaire
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	35H00	Pourvu	Titulaire
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	35H00	Pourvu	Titulaire
Adjoint technique territorial	C	35H00	Pourvu	Titulaire
Adjoint technique territorial	C	35H00	Vacant	Contractuel
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	28H00	Pourvu	Titulaire
Adjoint technique territorial principal 2me classe	C	32H30	Pourvu	Titulaire
Adjoint technique territorial	C	34H30	Pourvu	Contractuel
FILIERE SOCIALE				
ATSEM	C	34H30	Pourvu	Contractuel

Signature d'une convention de mise à disposition d'un local municipal

Le Comité des Fêtes Loisirs et Culture de La Vicomté sur Rance est une association dont le but est d'organiser des animations, des activités culturelles et de participer à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine. Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et considérant que la commune décide de soutenir les associations dans la poursuite de leurs objectifs, en mettant gratuitement à disposition des locaux communaux qui lui appartient, que la présente convention de mise à disposition présente un caractère précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général, que la présente convention a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition gratuite d'un local sis dans le prolongement du Centre culturel de La Vicomté-sur-Rance d'une surface de 15 m². Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local municipal au profit du Comité des Fêtes Loisirs et Culture de la Vicomté sur Rance ainsi que tout document y afférent. M. Alain BROMBIN précise qu'il s'agit ici de formaliser un usage déjà existant.

Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain municipal

Le Comité des Fêtes Loisirs et Culture de La Vicomté sur Rance est une association dont le but est d'organiser des animations, des activités culturelles et de participer à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine. Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et considérant que la commune décide de soutenir les associations dans la poursuite de leurs objectifs, en mettant gratuitement à disposition des terrains communaux qui lui appartient, que la présente convention de mise à disposition présente un caractère précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général, que la présente convention a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition gratuite d'un terrain sis à côté du terrain de football sur la parcelle B734, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local municipal au profit du Comité des Fêtes Loisirs et Culture de la Vicomté sur Rance ainsi que tout document y afférent.

Vote des taux d'imposition 2025

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même les taux restent inchangés (article 1636 sexies du code général des impôts). L'état de notification 1259 des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales est prérempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la Direction Générale des Finances Publiques. Les services municipaux ont la charge de compléter cet état, après fixation, par le Conseil Municipal, du produit fiscal attendu pour 2025 des taxes directes locales. Il est proposé pour l'exercice 2025 de ne pas augmenter les taux fiscaux. Ces derniers seront donc les suivants :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
TFB	943,100€	36.44 %	343,666€
TFNB	26,000€	60.65 %	15,769€
TH	215,800€	13.10 %	28,270€
TOTAL			387,705€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, **D'APPLIQUER** pour l'année 2025 les taux de taxes locales tels que présentés ci-dessus.

Affectation du résultat 2024 - budget port

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur Le Maire, décide de voter l'affectation des résultats 2024 de la manière suivante :

	Résultats nets cumulés 2023	Résultats de l'exercice 2024	Résultats nets cumulés 2024	Proposition d'affectation des résultats 2024
INVESTISSEMENT	1 089.98 €	10 562.86 €	11 652.84 €	
FONCTIONNEMENT	11 240.33 €	-3 121.70 €	8 118.63 €	8 118.63 €

VOTE à l'unanimité

Vote du budget annexe port de Lyvet 2025

Par section (investissement et fonctionnement) et type de mouvement (réel et ordre), le budget primitif se décompose de la manière suivante pour l'exercice 2025 :

Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Budget 2025
Chapitre 11	Charges à caractère général	58 500.00 €
Chapitre 12	Charges de personnel	50 000.00€
Chapitre 22	Dépenses imprévues	1 412.26 €
Chapitre 23	Virement entre sections	0€
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	21 115.77 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4 800.00 €
Chapitre 66	Charges financières	700.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	87 000.00 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 000.00 €
		226 528.03 €

Recettes de fonctionnement		Budget 2025
Chapitre 002	Excédent	8 118.63 €
Chapitre 042	Amortissements	2 909.40 €
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations	200 000.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	15 500.00 €
Chapitre 78	Reprise sur provisions et dépréciations	0€
		226 528.03 €



Section investissement

Dépenses d'investissement		Budget 2025
Chapitre 020	Dépenses imprévues	1 995.00 €
Chapitre 040	Amortissements	2 909.40 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	6 600.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	21 264.21 €
		32 768.61 €

Recettes d'investissement		Budget 2025
Chapitre 001	Excédent reporté	11 652.84 €
Chapitre 021	Virement de la section fonctionnement	0€
Chapitre 040	Amortissements	21 115.77 €
		32 768.61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'**ADOPTER** le budget primitif 2025 comme ci-dessus.

Affectation du résultat 2024 – budget principal

L'instruction M57 prévoit que le résultat obtenu à la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au moment du vote du Compte Administratif, doit faire l'objet d'une délibération pour connaître son affectation dans le budget. L'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2024 pour le budget communal s'élève à 317 282.22 €.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur Le Maire, décide de voter l'affectation des résultats 2024 de la manière suivante : Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 117 282.22 € et Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 200 000.00 €

VOTE à l'unanimité



Vote du budget principal 2025

Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Budget 2025
Chapitre 11	Charges à caractère général	290 100.00 €
Chapitre 12	Charges de personnel	499 600.00 €
Chapitre 14	Atténuations de produits	12 500.00 €
Chapitre 23	Virement entre sections	215 000.00 €
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	10 212.22 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	58 711.47 €
Chapitre 66	Charges financières	11 500.00 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	3 000.00 €
		1 100 623.69 €

Recettes de fonctionnement		Budget 2025
Chapitre 70	Produits des services, domaine, ventes diverses	150 800.00 €
Chapitre 13	Atténuations de charges	5 000.00€
Chapitre 73	Impôts et taxes	27 987.00€
Chapitre 731	Fiscalité locale	423 030.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	249 524.47 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	97 000.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	15 000.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre transfert entre sections	15 000.00 €
Chapitre 002	Excédent reporté	117 282.22 €
		1 100 623.69 €

Monsieur Berthelot précise que les dotations de l'Etat sont en légère hausse par rapport à l'année dernière.

Section investissement

Dépenses d'investissement		Budget 2025
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	5 000.00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	46 877.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	86 032.28 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	643 327.57 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	53 000.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	15 000.00 €
Chapitre 45	Opérations pour compte de tiers	62 000.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations	500.00 €
		911 736.85€

Recettes d'investissement		Budget 2025
Chapitre 13	Subventions d'investissement	213 858.37 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	238 158.14 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	215 000.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	10 212.22 €
Chapitre 001	Résultat exécution reporté	183 448.12 €
Chapitre 45	Travaux pour compte de tiers	51 060.00€
		911 736 .85 €

En investissement, Monsieur Gourdelier présente les différents devis obtenus pour l'achat de tables et chaises pour la salle des fêtes. Le devis de F.A.P collectivité est sélectionné pour un montant de 6 682,70€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'**ADOPTER** le budget primitif 2025 comme ci-dessus.
VOTE A L'UNANIMITE

Remboursement d'une facture prise en charge par un élu

L'achat d'un nettoyeur haute pression a été effectué par Monsieur le Maire. Le montant de cette facture s'élève à 229.00 € TTC. Il convient donc d'effectuer le remboursement de cet achat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de rembourser la personne concernée à hauteur du montant TTC indiqué sur la facture

Devis du Syndicat Départemental d’Energie pour la rénovation de 28 foyers

Un devis du Syndicat Départemental d’Energie des Côtes d’Armor a été reçu le 11 octobre 2024 concernant la rénovation de 28 foyers Fonds Vert diverses adresses pour un montant estimatif de 27 864.00€ TTC. Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d’équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d’un montant de 12 740.00€ Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d’ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22. Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu’il aura lui-même réglé à l’entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, **APPROUVE** la proposition de rénovation de 28 foyers faite par le SDE 22 pour un montant de 12 740.00€ TTC et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document dans ce dossier.

Demande de subvention Association Rance Environnement

L’association Rance Environnement est une association citoyenne pour la défense et la protection de la nature et de l’environnement sur le bassin versant de la Rance. Elle réunit 600 adhérents dont de nombreuses entreprises. Pour l’année 2025, l’association demande une subvention de 400€ destinée au financement des actions suivantes : la défense juridique de la qualité environnementale de l’estuaire de la Rance, la collecte de la mémoire de l’estuaire auprès des anciens, la mise en place d’un suivi photographique régulier des rives de l’estuaire et l’information et la sensibilisation des riverains et des visiteurs de l’estuaire.

Monsieur Brombin précise qu’une procédure judiciaire a débuté. L’association va devoir payer des expertises. C’est la raison pour laquelle la demande de subvention est votée aujourd’hui et pas en septembre comme d’habitude. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, **AUTORISE** le versement d’une subvention d’un montant de 400 € pour l’année 2025.

Devis pour l’achat de tables et chaises. 3 devis ont été obtenus par M. Gourdelier

Fournisseur	TYPE	PU HT TABLE	PU HT CHAISE	DEVIS 20 tables 120 chaises	Chariot Tables	Chariot Chaises	TOTAL HT
FAP	JUMBO Polypropylène M2	77.00€	26.95€	4,840.00€	0.00€	540.00€	5,380.00€
NET COLLECTIVITES	Polypropylène M2	77.46€	30.38€	4,693.00€	0.00€	821.00€	5,514.00€
DIRECT COLLECTIVITES	Mathilde Polyéthylène M2	92.00€	28.13€	5,215.00€	558.00€	882.00€	6,655.00€

Les élus choisissent le devis FAP pour 5 380€ HT

Les travaux RD 29 et rue du Clos Châtelier



Tout d'abord nous sommes conscients des perturbations engendrées par de tels travaux mais il était difficile voire impossible de faire autrement. Nous tenons à remercier les Vicomtois pour leur patience et leur bienveillance à l'égard des déviations et de la circulation accrue dans certaines parties de l'agglomération.

Ces travaux de sécurisation, de rénovation et d'embellissement, nécessaires à plus d'un titre, ont commencé comme prévu début mars et se terminent fin avril. Une seconde phase dédiée à l'aménagement paysager se fera au cours du mois d'octobre 2025.



Nous espérons fortement que ces changements conséquents porteront leurs fruits en termes de sécurisation et d'esthétisme et vous apporteront pleine satisfaction. Les premiers retours sont positifs et il faut encore patienter pour avoir une vue d'ensemble des modifications effectuées. C'est le cas notamment des plantations.

Le montant des travaux, rue du clos Chatelier comprise, s'élève à 325.000 euros HT. Cet investissement a été financé pour moitié par des Co-financeurs (Etat, région et département) et pour moitié par nos fonds propres sans recours à un emprunt bancaire.

J'adresse mes remerciements sincères à l'ensemble des acteurs qui nous ont permis de mener à bien ce projet.

Vincent Berthelot,

Premier adjoint en charge du dossier.

Urgence pour la Rance



Vous trouverez ci-dessous un courrier adressé à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne dans le cadre de l'envasement de l'estuaire de la Rance. Ce problème récurrent depuis un demi-siècle doit trouver une solution pérenne et efficace tant la situation est grave. Les 16 maires de l'Association du collectif des maires des bords de Rance, dont notre commune fait partie, sont vigilants et portent avec volonté et détermination ce dossier emblématique pour cet écrin que représente l'estuaire de la Rance.

C'est un combat de longue haleine et nous vous assurons que nous ne baissons pas les bras.

L'association "RANCE ENVIRONNEMENT" a saisi la justice afin de faire reconnaître la responsabilité d'EDF et de l'Etat.

Nous soutenons cette initiative et nous ne nous interdisons pas d'utiliser l'outil juridique pour faire aboutir ce dossier. A cet effet, vous êtes invités (inscription obligatoire sur l'adresse maires.rance@gmail.com) à participer à une conférence publique sur ce sujet qui aura lieu à Saint-Malo, salle SURCOUF espace BOUVET à Saint Servan le 15 mai à 18h15 en présence de Didier KHELFA maire de Saint-Chamas et Vice-Pdt de Marseille-Métropole. Il sera accompagné de Raphael GRISET, directeur du GIPREB (syndicat mixte de l'étang de Berre) et témoigneront de leur expérience au sujet du Barrage EDF de Saint-Chamas et de son impact sur l'étang maritime, désormais pris en compte par EDF et l'Etat après 40 ans de combat et une action en justice.

Saint-Malo, le 25 février 2025.

Objet : Plan de gestion des sédiments de l'estuaire de la Rance

Monsieur le Préfet,

Depuis 50 ans, les élus locaux alertent sur la sur-sédimentation engendrée par la fermeture de l'estuaire maritime par l'Usine Marémotrice. Le phénomène s'aggravant, le rapport CGE-CGEDD de 2016 a précisé l'urgence de mettre en place un plan de gestion pérenne et durable à l'issue d'un plan expérimental de 5 ans (2018/2023). Notre association s'est totalement impliquée dans ce but durant ces 5 années, en vain. Dans le même temps, avec nos parlementaires et forts de l'aval du commissaire à l'Énergie de la Commission Européenne, nous demandons une solution de financement via la tarification verte qui permettrait d'envisager, à la fois, le plan de gestion attendu et l'avenir de la production d'énergie renouvelable de l'Usine marémotrice dont la fin de concession est 2043.

Le dernier Comité de pilotage du 29/03/24 a démontré l'impossibilité de mettre en œuvre un plan pérenne tant que son financement durable n'était pas garanti à la hauteur des enjeux et, ce, sans recours aux collectivités locales. En conclusion de ce COPIL, constatant l'absence de résultats et de perspectives, le sénateur Alain CADEC a proposé de rencontrer le Ministre de la Transition Écologique Christophe BÉCHU. Ce rendez-vous s'est tenu le 24/04/24 en présence de Hervé BERVILLE, secrétaire d'État à la Mer, et de nos parlementaires Chantal BOULOUX, Sylvie ROBERT, Françoise GATEL et Alain CADEC (Jean-Luc BOURGEOUX excusé). Conformément à la proposition du Ministre, nous avons renouvelé le 30/05 la demande de tarification verte qu'il souhaitait faire aboutir (cf PJ).

Le COPIL du 29/03/24, dont le communiqué était rédigé avant même qu'il ne se tienne, a confirmé nos inquiétudes. Outre l'absence de plan concret, les attitudes du conseil scientifique et du concessionnaire EDF sont inacceptables pour des élus qui constatent une volonté d'immobilisme qui perdure depuis trop longtemps. Les études s'enchaînent, les COPILS se suivent, nos interlocuteurs de l'État se succèdent, sans résultat... Or, il est du ressort de l'État et de son concessionnaire d'assumer les conséquences de cette situation comme cela est fait, aujourd'hui, systématiquement pour toute production EnR dont les impacts sont pris en compte via la tarification verte. Aussi, nous attendons cette réponse positive indispensable pour ouvrir de réelles perspectives d'action. Nous savons que M. le Ministre a transmis notre dossier à son successeur en lui notifiant l'importance et la légitimité de notre demande.

Dans cette attente, notre assemblée générale est reportée afin de définir avec l'ensemble de nos collègues et, en fonction de ce retour, la suite de nos démarches. Pour l'heure, et sans nullement remettre en cause votre fonction et la qualité de nos échanges avec Mme la Sous-Préfète de Dinan, vous comprendrez que nous ne souhaitons pas participer à un nouveau COPIL alors que vous ne disposez ni des financements, ni des outils à même de faire avancer ce dossier. En revanche, et comme indiqué à Mme la Sous-Préfète, nous restons à votre disposition pour vous éclairer sur l'étendue de ce dossier complexe.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour l'association, les membres du Bureau : Marie-France FERRET, maire de Saint-Jouan-des-Guérets (35), Sylvie SARDIN, maire du Minihic-sur-Rance (35), David BOIXIERE, maire de Pleudihen-sur-Rance (22), Jean-Pierre BRIAND, adjoint au maire de Saint-Suliac (35), Alain BROMBIN, maire de La Vicomté-sur-Rance (22), Jean-Paul GAINCHE, maire de Langrolay-sur-Rance (22) et Jean-Francis RICHEUX, maire de Saint-Père-Marc-en-Poulet (35).



Association Loi 1901, siège social : Hôtel de Ville 35400 Saint-Malo
Adresse postale : ASSOCIATION COLLECTIF DES MAIRES DES BORDS DE RANCE,
Mairie, 22690 Pleudihen-sur-Rance

ASSOCIATION COLLECTIF DES MAIRES DES COMMUNES DES BORDS DE RANCE

DINARD
LA RICHARDAIS
PLEURTUIT
LE MINIHIC-SUR-RANCE
LANGROLAY-SUR-RANCE
PLOUËR-SUR-RANCE
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE
DINAN-LÉHON

SAINT-MALO
SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS
SAINT-PÈRE-MARC-EN-POULET
SAINT-SULIAC
LA VILLE-ES-NONAI
PLEUDIHEN-SUR-RANCE
LA VICOMTÉ-SUR-RANCE
SAINT-HÉLEN

USINE MARÉMOTRICE
BARRAGE EDF

ENVASEMENT
MASSIF

QUEL AVENIR POUR L'ESTUAIRE ?

CONFÉRENCE | JEUDI 15 MAI 2025 | SAINT-MALO

18H15 | SALLE SURCOUF DE L'ESPACE BOUVET (6 PLACE BOUVET, SAINT-SERVAN)

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ
ACCÈS SUR PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRE

ASSOCIATION
COLLECTIF DES MAIRES
DES COMMUNES DES
BORDS DE RANCE

DEMANDEZ VOTRE INVITATION À
➔ maires.rance@gmail.com

« La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. »

Si la courtoisie demeure une règle élémentaire pour vivre en bon voisinage, elle est pourtant loin d'être toujours respectée. Souvent les troubles sont tels qu'il est nécessaire d'avoir recours à la justice : les tribunaux ont alors pour rôle de sanctionner les voisins indécents. Ces derniers peuvent ainsi être condamnés à la réparation en nature ou au paiement de dommages et intérêts.

Évitez les bruits de voisinage

Quoi de plus énervant que d'avoir le bruit de la tondeuse à gazon du voisin qui couvre les conversations alors que vous prenez votre repas sur la terrasse ? Chacun est libre de pratiquer des activités bruyantes à son domicile. Cependant, certaines règles sont à respecter pour ne pas déranger les autres et maintenir de **bonnes relations avec ses voisins**.

L'article R. 1334-31 du code de la santé publique dispose qu'**aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme**, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.



Sont concernés les bruits émanant d'individus (chants, cris, fête...), d'animaux, d'objets (instruments de musique, télévision, outil de bricolage ou de jardinage...).

Ils sont donc considérés comme dérangeants dès lors qu'ils sont répétés, intenses et durables, et ce quelle que soit l'heure. Lorsqu'ils interviennent entre le coucher et le lever du soleil, il y a tapage nocturne. La gendarmerie peut intervenir et dresser une contravention de 3e classe, correspondant à une amende de 450 €.

Les règles applicables aux propriétaires d'animaux



Si vous promenez votre chien sur l'espace public, vous êtes tenu de ramasser les déjections, sous peine d'une amende dont le montant peut être de 135 euros.

Quel que soit l'animal, celui-ci ne doit pas occasionner des nuisances sonores (abolements, cris, gémissements...) par exemple lorsque vous êtes absent du domicile.



Les chats ne doivent normalement pas errer librement sans être identifiés (puce ou tatouage).

Il est également interdit, de manière générale, de nourrir les animaux sauvages (oiseaux, notamment).

Cela pourrait en effet générer des nuisances sonores (piailllements) ou des dégradations (déjections).

Respectez les espaces publics

Si le service technique de la commune assure l'entretien régulier de la voirie, cela n'exonère pas les riverains d'entretenir la voie publique située devant chez eux.

Lorsqu'il neige ou qu'il gèle, il revient à l'occupant du logement de dégager le trottoir. Le dépôt de déchets sur l'espace public est interdit, en dehors des points prévus à cet effet notamment les déchetteries et les corbeilles de propreté.



Les déchets verts

Il est interdit de brûler à l'air libre les végétaux, quels qu'ils soient (tonte de pelouse, tailles d'arbres ou fleurs fanées). Ils doivent être déposés à la déchetterie ou compostés sur votre terrain.

Si vous installez un composteur, essayez de le placer à un endroit où la décomposition ne gênera pas votre voisin.



Cultivez votre jardin... en respectant celui du voisin

La végétation (arbres, buissons...) est elle aussi la cause de nombreux litiges entre voisins. La loi pose ainsi des règles strictes en matière de distances des plantations.

L'article 671 du code civil prévoit notamment que ce sont d'abord " les règlements administratifs locaux et les usages constants et reconnus " qui déterminent cette distance.

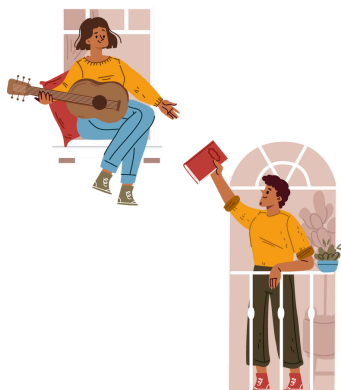
A défaut, la loi pose qu'un arbre haut de plus de 2 mètres doit être planté à plus de 2 mètres de distance de la ligne de démarcation entre deux propriétés. En deçà de cette hauteur, la distance de plantation est égale ou supérieure à 0,5m

Et si vos voisins ne respectent pas ces règles ?

L'article 673 du Code civil ne vous permet pas de raccourcir vous-même les branches des arbres appartenant à votre voisin, même si celles-ci empiètent sur votre terrain. En effet, cela relève de sa responsabilité. En revanche, l'article précise que vous êtes en droit de le contraindre à élaguer ses arbres.

Et même lorsque ces règles sont respectées, la nuisance est possible (ronce, branchages envahissants...) et la réparation en justice est possible. A nous tous de veiller à ne pas faire déborder notre petit confort chez les autres (odeurs, plantes, etc.), cela évitera bien des soucis !

À retenir



- Veillez à ne pas gêner vos voisins en évitant les bruits de bricolage ou de jardinage, mais aussi les cris d'enfants ou d'animaux, surtout la nuit.
- Surveillez vos animaux et ramassez les déjections des chiens.
- Entretenez la portion de trottoir située devant chez vous, y compris lors des épisodes de neige ou de gel.
- Respectez les distances et hauteurs réglementaires pour les plantations sur votre terrain et ne brûlez pas les résidus de végétaux dans votre jardin.

Les études montrent que les français en général ont un réel besoin de plus de civisme et de relations citoyennes. Le respect des règles de voisinage prend alors tout son sens dans ce contexte. Grâce à ces quelques règles de savoir-vivre, la vie commune est plus facile entre voisins. En cas de litige, il est toujours possible de tenter une conciliation amiable ou bien de saisir un médiateur de justice ou le tribunal d'instance.

Pour bien s'entendre avec ses voisins, il faut que chacun y mette du sien et le respect mutuel entre voisins est la clé pour créer un climat de confiance et favoriser le dialogue.

Maintenir une communication claire et honnête avec vos voisins permet d'éviter les malentendus et les situations qui s'enveniment.

Également, faire preuve d'empathie et de compréhension permet d'apaiser les tensions : il est conseillé de se mettre à la place de ses voisins pour mieux comprendre leurs besoins et préoccupations. Un des principes de base : ce qui préoccupe votre voisin pourrait également vous préoccuper si vous étiez concernés autrement dit, ce que vous ne faites pas chez vous, ne le faites pas subir à vos voisins !

Conclusion

“CHOISIR SES VOISINS EST PLUS IMPORTANT QUE CHOISIR SA MAISON”,

d'après un proverbe chinois.

Mise à disposition de composteurs individuels pour les habitants avec jardin

Dinan Agglomération poursuit les mises à disposition de composteurs individuels en 2025. Pour répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et végétaux) en vigueur depuis le début de l'année 2024, Dinan Agglomération met à disposition des habitants des composteurs individuels. Une inscription sur www.dinan-agglomeration.fr est nécessaire pour récupérer un composteur à l'issue d'une session de sensibilisation-distribution de 30 minutes (afin de connaître les apports possibles, l'entretien et l'utilisation du compost). Le nom du demandeur ainsi qu'un justificatif de domicile sont nécessaires.

Les créneaux sont organisés pour être accessibles à tous les publics, y compris les actifs, avec des distributions du mercredi au samedi, en passant par le jeudi en fin de journée. Ces temps sont appréciés des habitants car ils permettent d'avoir les réponses à des questions pratiques sur la gestion des déchets à l'échelle de l'Agglomération. Les composteurs sont en plastique recyclé et recyclable, fabriqués en Europe. Le volume du matériel est d'environ 400 litres, convenant à un foyer jusqu'à 6 personnes. Les distributions vont se poursuivre selon le calendrier suivant :



Dates	Lieux
Les Champs-Géraux	30 avril au 1er mai
Plancoët	7 au 10 mai
Bourseul	14 au 17 mai
Taden	21 au 24 mai
Dinan	4 au 7 juin
Pleudihen-sur-Rance	18 au 21 juin
La Vicomté-sur-Rance	25 au 28 juin

Tous les habitants de Dinan Agglomération peuvent se rendre sur l'un des sites de distribution, quelle que soit leur commune de résidence, pour récupérer un composteur.

Les inscriptions en ligne sont ouvertes pour toute la période de distributions. Plus d'informations et inscriptions sur www.dinan-agglomeration.fr.
Contact : Service Réduction et Collecte des Déchets – 02 96 87 72 72 - dechets@dinan-agglomeration.fr

Moulin du Prat cherche meunière ou meunier



La commune cherche une meunière ou un meunier pour la saison estivale 2025!

Il s'agira d'accueillir les visiteurs au moulin et de leur conter une petite partie de son histoire (son passé, sa restauration, son fonctionnement) sous forme de visite commentée.

- La formation sera assurée sur place.
- Pour cet emploi il est nécessaire d'avoir au moins 18 ans.
- Les horaires : samedi et dimanche de juillet et août, plus 14 juillet et 15 août de 14.30 h à 18.30 H

Merci de vous faire connaître au plus tôt auprès du secrétariat de la mairie, soit par téléphone 02 96 83 21 41 ou par mail mairielavicomte@orange.fr

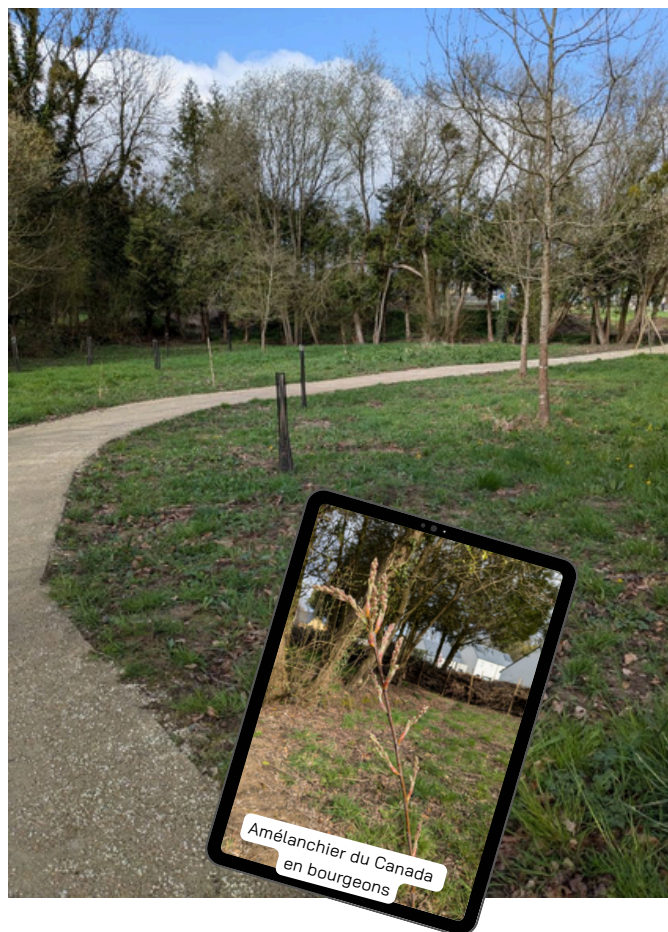
Un emploi estival dans un cadre patrimonial unique en Rance

Le jardin participatif et gourmand

Vive le printemps, observons la nature qui bourgeonne, qui fleurit et qui s'habille de vert. Empruntez ce nouveau chemin entre La Motte et le centre bourg et admirez cette nouvelle végétation ! Pour mémoire, ce projet participatif porté par la municipalité a été entièrement financé par Dinan Agglomération. L'aménagement et les plantations également fournies ont été réalisés cet hiver par la technicienne, Alexandra Leconte et la conceptrice pépiniériste de Corseul, Anaïs Hubert, à qui des vicomtois sont venus porter main forte.

Il faut maintenant poursuivre cet élan en participant et en contribuant à l'entretien et la valorisation de ce jardin gourmand. Si l'on veut voir s'épanouir dans de bonnes conditions toute cette variété d'arbres et d'arbustes allant des pommiers, poiriers, abricotiers, cerisiers, noisetiers, vignes et figuiers aux framboisiers, il sera nécessaire de veiller collectivement au développement des plants.

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir vous faire connaître en mairie.



Les cabanes à carrelets : du concret

Même si leur activité s'est un peu ralentie cet hiver, les copines et les copains des cabanes à carrelets, poursuivent la belle aventure de restauration des cabanes en bord de Rance.

Forte de près d'une centaine d'adhérents à ce jour, l'association a rédigé une charte d'occupation des cabanes, accompagnée d'un cahier des charges précisant les règles de construction pour l'ensemble des cabanes à venir.

La cabane N°16, qui permettra à l'association de recevoir et de présenter aux visiteurs l'histoire et la technique de la pêche à carrelet, sera finalisée courant mai. Elle s'est d'ores et déjà dotée, à l'entrée du ponton, d'un portillon champêtre réalisé par le charpentier de l'équipe.

Les Permis d'aménager des 16 autres cabanes, déposés en avril, sont en cours d'instruction.

Manches retroussées, les copines et les copains ont hâte de s'atteler à la poursuite de ce réjouissant chantier de réhabilitation.

D'ici là, la 3ème fête des Carrelets se tiendra le dimanche 3 août 2025 au port de Lyvet de 11h00 à 22h00.

L'association vous invite à découvrir ses activités dans une joyeuse ambiance musicale, avec restauration et expositions.

Anne et Yves Grossiord
de l'association des copines et copains des carrelets
de la Rance



Photo prise par M. François LANG

80ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale

Le 8 mai 2025 Monsieur le Maire invite la population de notre commune à venir se joindre aux élus afin de commémorer la fin de la seconde guerre mondiale.

Cette commémoration revêtra une solennité différente des précédentes.

A l'instar de la précédente guerre qui devait être la « der des ders » force est de constater qu'à l'heure ou nous écrivons cet article, ce ne sont plus des rumeurs mais une réalité qui nous ramène 86 ans en arrière du fait du conflit qui touche à nouveau notre continent, dans la guerre qui oppose l'Ukraine à la Russie.

Il n'est plus question de nier désormais ce qui est une réalité, quasiment tous les observateurs sont d'accord, notre pays vit depuis maintenant plusieurs années une guerre dite hybride, ces attaques visent particulièrement nos infrastructures informatiques, destinées à perturber entre autres nos établissements de soins mais pas seulement, la désinformation aussi est une arme qui vient attaquer notre démocratie.

A la Vicomté, le 8 mai prochain, nous rappellerons la mémoire de six de nos compatriotes morts pour la France, dont les noms figurent sur le monument aux morts et qui ont perdus la vie entre 1939 et 1945 :

- PRIOUL Joseph,
- PRIOUL Georges,
- PIÉGUÉ Eugène,
- EXBOURSE Paul,
- COUASNON Etienne,
- ROUAULT Guy.

De nombreuses informations ont déjà été collectées sur le passé de ces 6 hommes. Ces informations seront évoquées dans la salle des fêtes au travers d'un montage vidéo, à l'issue de la commémoration. Les recherches continuent pour compléter leurs histoires de vie et retrouver leurs descendants ou apparentés.

Si vous avez un lien de parenté, une photo ou un souvenir quelconque avec ces 6 hommes, merci de bien vouloir vous rapprocher du signataire de cet article auprès de la mairie.

Attention cette cérémonie ne se déroulera pas à l'horaire habituel.



Rendez-vous le 8 mai 2025 à 18.15 H devant le monument aux morts afin d'accueillir les représentants de l'Etat et les élus locaux.

Nous avons eu la confirmation de la présence à cette occasion de Madame la sous-préfète de Dinan, de la gendarmerie, des pompiers de Pleudihen, de nombreux porte drapeaux d'anciens combattants et des élus des communes de Pleudihen et Saint Hélien.

Les enfants de l'école de La Vicomté seront également présents.

Vous aurez sans doute notés que la statue du monument aux morts a été nettoyée, et les parterres alentours reflouris par nos agents techniques. Les lettres figurants ont été entièrement repeintes, un grand merci à Monsieur Stéphane Le Gall de Pleudihen.

Le verre de l'amitié clôturera cette cérémonie à la salle des fêtes.

Merci de venir nombreux.

Didier RAULT

Conseiller municipal délégué

La grande boucle : la Vicomté sur Rance traversée



Le Tour de France passera dans les Côtes-d'Armor le vendredi 11 juillet 2025 et c'est un événement.



Ce jour-là, les coureurs s'expliqueront entre Saint-Malo et Mûr-de-Bretagne, « l'Alpe d'Huez breton », selon les mots de Christian Prudhomme, directeur de cette compétition mythique. 42 communes de notre département sont concernées par le passage de ce prestigieux événement sportif mondialement connu.

La Vicomté sur Rance compte parmi ces villes et villages privilégiés qui verront défiler la caravane et le peloton. Arrivant de Pleudihen sur Rance, ils emprunteront la RD 29 toute nouvellement réaménagée et traverseront le centre bourg. Après avoir été le théâtre l'an passé d'une course du trophée cycliste de Dinan Agglomération le 13 juin dernier, c'est donc une étape d'une épreuve sportive mythique qui nous fait l'honneur de parcourir notre village. C'est une chance pour la commune. Il convient de prévoir des animations. Il y aura beaucoup de monde et les vicomtois doivent honorer par leur présence ce grand rendez-vous. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à les faire connaître, précision étant faite que les idées c'est bien, les mettre en oeuvre, c'est mieux. Vous êtes donc aussi des acteurs de cette belle journée de liesse populaire.

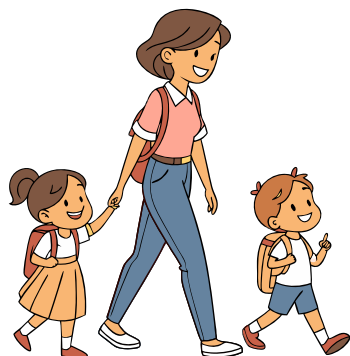
La préfecture des Côtes d'Armor supervise l'évènement de concert avec la grosse machine qu'est le Tour de France. Tout est encadré et millimétré. Nous sommes tenus par des obligations fermes notamment pour sécuriser la partie communale. Dans ce contexte, vous devez intégrer le fait qu'il sera extrêmement difficile de circuler dans le village ce jour là. De 10h00 le matin jusqu'en fin d'après midi au plus tard, la route principale sera fermée à la circulation. Vous devrez prendre toutes les dispositions pour respecter cette interdiction et vous organisez en conséquence. La caravane qui s'étire sur plusieurs kilomètres emporte près de 300 véhicules dans son sillon et s'élance deux heures avant le passage du peloton.

A ce propos, les règles de l'organisation du Tour sont strictes :

- Restez bien sur les bas-côtés
- Ne traversez surtout pas la chaussée et ne laissez pas vos enfants sans surveillance
- Les cadeaux sont distribués de chaque côté.
- Restez vigilant après le passage de la caravane, d'autres véhicules sont prévus sur le parcours.
- Respectez la dimension éco responsable du Tour, ne jetez pas vos déchets sur le bord des routes.
- Ne courez pas à côté des coureurs et ne les poussez pas
- Les selfies et les autographes ne sont pas autorisés

Un Vicomtois Spécial Tour de France sera consacré à cet événement dans les prochaines semaines.

Campagne d'inscription scolaire pour l'année 2025/2026



Les inscriptions pour l'année scolaire 2025/2026 sont ouvertes...

Si vous envisagez d'inscrire votre ou vos enfant(s) à l'école Tiphaine Raguenel de La Vicomté sur Rance, vous pouvez dès maintenant prendre contact avec la directrice de l'école
par téléphone au 09 75 32 54 86
ou par mail à l'adresse suivante : ecole.0220357u@ac-rennes.fr

Quelques nouvelles de l'école Tiphaine Raguenel et de ses élèves

Le printemps est de retour à l'école de La Vicomté-sur-Rance, et avec lui, une multitude de projets pédagogiques qui se poursuivent avec enthousiasme. Les sorties en extérieur ont repris, permettant aux élèves de profiter pleinement des ressources naturelles et culturelles de leur région. Voici un aperçu des activités qui animent les classes de l'école :

Les élèves des classes de maternelle profitent d'un programme riche et varié. Les élèves participent au Prix littéraire des Incorruptibles, une belle occasion de découvrir des ouvrages jeunesse. Le dispositif Cin'école permet aux enfants d'explorer le cinéma sous un angle éducatif, tandis que la programmation théâtrale des Jaco bambins et Premiers émois les initie aux arts de la scène.

Les enfants auront également la chance de visiter la ferme d'Antan à Plédéliac, et de découvrir la nature dans le cadre d'un projet sur la forêt avec la Maison de la Rance.

Les élèves de CP et CE1 poursuivent leur partenariat avec la bibliothèque municipale, consolidant ainsi leur goût pour la lecture. Ils s'engagent aussi dans un projet passionnant avec la Maison de la Rance sur le thème de « Notre eau, les zones humides et la rivière », accompagné d'une sortie en bateau sur la Rance. Ils participent également au Prix littéraire des Incorruptibles, au dispositif Cin'école et à la programmation théâtrale des Jaco bambins. Les élèves de ce niveau s'essaient aux mathématiques grâce au Prix des mathématiques Koala. Ils iront également visiter le musée Manoli et poursuivront la journée au parc du Port Breton de Dinard.

Les élèves de CE1-CE2 bénéficient eux aussi d'une offre culturelle et éducative riche, avec des visites au musée Manoli et au parc du Port Breton avec les CP-CE1, ainsi que des ateliers aux Champs-libres à Rennes avec les CM1-CM2. Ils participent au Prix littéraire des Incorruptibles, au dispositif Cin'école, et à la programmation théâtrale des Jaco bambins. Un projet sur les biodéchets, en partenariat avec la Maison de la Rance, a sensibilisé les enfants à l'environnement.

Ils se formeront également au permis piéton avec la gendarmerie de Dinan.

Enfin, une belle exposition d'œuvres réalisées en classe sera présentée à la galerie de Ploubalay dans le cadre des projets Arts visuels.

Les élèves de CM1 et CM2 poursuivent leurs activités en lien avec la culture et la citoyenneté. Ils participent au Prix littéraire des Incorruptibles, à des ateliers aux Champs-libres à Rennes, et au dispositif Cin'école. La programmation théâtrale des Jaco bambins continue également de rythmer leur année. En outre, un atelier de premiers secours avec le DNS est proposé aux élèves, et ils se lancent dans le défi mathématiques Mathador.

Le projet sur le thème du Vendée Globe a permis de découvrir cette course mythique, tandis que le permis internet avec la gendarmerie de Dinan les sensibilise aux dangers du web.

Les CM2 iront également visiter le collège pour une première immersion dans le monde du secondaire, et ont entamé la deuxième année du projet danse « Petites cartes postales chorégraphiques ». Les élèves de CM1-CM2 participeront à un voyage mémoriel à Sainte-Mère-Église, un site emblématique du débarquement américain lors de la Seconde Guerre mondiale. Enfin, une sortie à l'île de Guernesey clôturera cette année scolaire sur une note d'aventure.

Solidarité et engagement citoyen

Cette année, l'école se distingue également par son engagement en faveur de la solidarité. L'Unicef est intervenue pour sensibiliser les élèves aux droits de l'enfant, et l'école participera à la Course contre la faim, un événement qui permettra aux enfants de s'investir pour une noble cause.

Tous ces projets sont rendus possibles grâce à l'investissement de l'équipe enseignante, au soutien indéfectible de l'Amicale laïque et à l'implication active de la municipalité. Ils contribuent à enrichir l'expérience scolaire des élèves et à leur offrir des perspectives variées et enrichissantes.

Diane ACHTEN,
directrice

La Compagnie de théâtre PRISE DE BEC de Quévert



Dans le cadre des activités culturelles de la bibliothèque communale de La Vicomté-sur-Rance, la Compagnie de théâtre PRISE DE BEC de Quévert a joué dimanche 2 mars à 16h dans la salle des fêtes de La Vicomté, devant un parterre de plus de cent trente personnes conquises par la pièce "Dr KNOCK" adaptée du texte « Knock ou le triomphe de la médecine » écrit en 1923 par Jules Romains.

Le docteur Knock, ancien vendeur de cacahuètes, s'installe à Saint-Maurice et reprend la clientèle du docteur Parpalaid en appliquant sa méthode pour devenir riche. Il persuade les habitants qu'ils sont malades et que leur état nécessite des traitements longs et bien sûr coûteux.

Les patients viennent des quatre coins du canton suivre les traitements de longue durée qu'ordonne Knock devenu célèbre. D'après Knock, "les gens bien portants sont des malades qui s'ignorent"

Cette comédie grinçante en 3 actes mise en scène par Nelly Jarnoux Marzin dénonce la manipulation qu'il s'agisse de médecine ou de toute idéologie issue de l'image de l'autorité avec Frank Bauer, Antoine Deguen, Véronique Grueau, Martine Le Yaouanc, Danièle Melou et Sylvie Ricaille.

A l'issue de la représentation un pot « de convivialité » a réuni les spectateurs qui ont pu discuter de leur ressenti sur la pièce.

Gisèle Durand-Louradour,
Adjointe à la Culture.

Journée Parenthèse

Une très belle réussite pour ce moment de Mes Rendez-Vous Parenthèse organisé le mardi 11 mars à la salle des fêtes par l'inter-CCAS (Lanvallay, Saint-Hélen, Pleudihen, les Champs-Géraux, Evran et la Vicomté sur Rance).

Les Vicomtois et autres personnes des communes environnantes étaient au rendez-vous, aux alentours de 110 personnes pour s'ambiancer sur les chants marins et chansons françaises animé par le groupe Dibedao pour un moment heureux dans la convivialité, la joie, la détente.



Cet évènement était ouvert à tous, et notamment aux personnes aidantes ou aidés pour leurs permettre d'avoir un après-midi pour souffler et de se changer les idées !

La commission des affaires sociales et des solidarités de La Vicomté a offert un goûter pour clôturer cette belle journée.

En voyant le nombre de personnes qui sont de plus en plus importantes à "MES RENDEZ-VOUS PARENTHÈSE" nous pouvons prendre conscience qu'il y a vraiment une demande.

Je remercie l'équipe de bénévoles de la commission et le groupe DIBEDAO qui ont œuvré pour que cette belle journée soit parfaite.

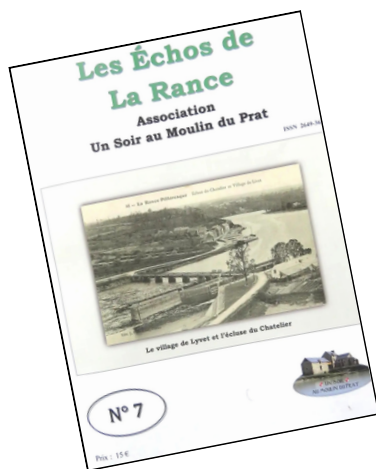
Nous vous informerons via le site internet de la commune et la presse du prochain rendez-vous.

Solidairement

Christelle Désert

présidente de la Commission des Affaires Sociales et des Solidarités

Les Echos de La Rance N°7



Le nouveau numéro des Echos de la Rance (n°7) de l'association Un Soir au Moulin du Prat est paru.

- QUOI DE NEUF AU MOULIN ?
- DE LA RANCE AU MARONI – UN PLEUDIHENNAIS AU BAGNE DE CAYENNE 1ère PARTIE
- LA PETITE CHAPELLE DE BON secours
- ALFRED DELEUSME, UN INCONNU ?
- LES CHALANDS DE RANCE
- HISTOIRES DE VASES (suite) ou l'aménagement de la Rance (1832/1854)
- CÉLÉBRATION DU 80e ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

La revue est en vente au magasin Super U de Lanvallay.

Sortie organisée au Cabaret Moustache - 28 septembre 2025



Le Comité des Fêtes de La Vicomté sur Rance vous propose de participer à une sortie au Cabaret Moustache près de Rennes le dimanche 28 septembre 2025. Le transport sera assuré par un Car grand tourisme à partir de la Vicomté

Voici le programme de cette journée :

- Départ place de la Mairie à 11h00 - Retour place de la Mairie à 18h00
- Spectacle et Revue Essentielle (ouverture des portes 12h00 - fin du spectacle 16h45)
- Formule Bijoutière avec repas, boissons incluses (vin blanc - 1/4 vin rouge - 1/4 Champagne)

MENU

Entrée : Saumon confit / Pressé de la mer aux Herbes

Plat : Volaille armoricaine / Risotto petit pois / Légumes de saison

Dessert : La pomme bigoudène

Tarifs

Vicomtois : 100 €

Extérieurs : 120 €

Le cout du transport sera à la charge du Comité des Fêtes

La date est lointaine certes mais cette sortie peut être un excellent cadeau de Noël! Si vous êtes intéressés merci de prendre contact par mail (yves.gourdelier@free.fr) ou au 02 96 86 90 33 / 06 44 14 84 40.

Attention nombre de places limité à 50 personnes

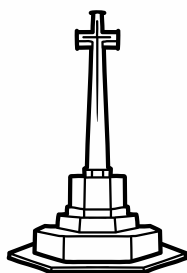
Amicalement,

Yves Gourdelier



Dates à retenir

8 mai à 18h30
Cérémonie du 8 Mai
(Victoire 1945)
Monument aux morts
Vin d'honneur offert



13 juin 18h30
Cérémonie souvenir
des 10 victimes civiles du
bombardement du 13 juin 44



Samedi 7 juin
LOTO
Salle des fêtes organisé par le
Comité des fêtes

17 juin 2025
Réunion publique
sur le déploiement
de la Fibre Internet



11 juillet 2025
Centre bourg, RD 29
Passage dans le centre bourg sur la RD 29 de la
7ème étape du Tour de France
qui partira de Saint Malo pour une arrivée à
Mûr de Bretagne Guerlédan

Dimanche 24 août
VIDE GRENIER
Secteur Rue du Clos - Châtelier
Organisé par Comité de fêtes





L'ANNUAIRE VICOMTOIS

Vos commerces

La Pointe, bar-tabac-restaurant-épicerie, 02 96 83 21 13

du lundi au vendredi , 7h-13h / 17h-19h - Samedi, 8h-13h

La Vicomtoise, restaurant cuisine du marché- conserverie,

du lundi au samedi 02 96 41 96 09

Le Lyvet Gourmand, restaurant, 02 96 41 45 48

tous les jours, 11h-14h / 19h-21h30.

Le St Patrick, pizzeria-restaurant Fish & Chips, 02 96 83 21 06

ViniPizz, shop de proximité pour retirer des pizzas et des vins naturels.

Toutes les infos sur <https://vinipizz.shop> - Suivez nous sur Instagram vinipizz

Garage Wehrle, du lundi au vendredi, 8h-12h/14h-18h, 02 96 83 21 20

Vos commerces ambulants, place de la mairie

Lulu Pizza, mercredi soir, 06 01 15 55 49

Gepetto Pizza, jeudi soir, 06 21 01 14 49

Romain artisan boulanger, Les mardis et jeudis de 16h à 18h sur le parking du centre bourg

Le marché du jeudi matin

Armements TILLY (pêche), 9h - 13h. Commande au 06 16 42 55 01 - l'actu sur leur page Facebook

Les services de la commune

Bibliothèque, ouverte lundi 16h30 - 18h30, mercredi 15h30 - 17h30, samedi 10h - 12h

contact: bibliolavicomte@gmail.com

Garderie scolaire, 02 96 83 26 25

Ecole Tiphaine Ragueneil, 09 75 32 54 86

Port de Lyvet, bureau ouvert en saison, d'avril à septembre. 02 96 83 35 57

Commission sociale et solidaire, contact via la mairie

Conseillère numérique, Nohemy Adrian, 07 88 54 26 14

Numéros utiles

SAMU 15, Numéro d'urgence 112, Gendarmerie 17, Pompiers 18

Cabinet infirmières, 36 bis rue de la mairie sur rdv au cabinet - 02 96 80 41 16 ou 06 30 76 22 01

Taxi La Diligence, 02 96 83 36 34

Ouest France correspondante

Catherine Davy ; c.davy22@gmail.com ; 0607573920

Le Petit Bleu correspondante

Fabienne Ansidei ; fabienne.ansidei@free.fr ; 0650553100



Ouverte en semaine de 8h30 à 12h30
le mercredi : 8h30-12h30, 13h30-17h



02 96 83 21 41



mairie@la-vicomte-sur-rance.fr



www.la-vicomte-sur-rance.fr